



PERMIS A POINTS

(sensibilisation à la sécurité routière)

FORMATION & CACES®

LES STAGES

Les différents types de stages :

Cas N° 1 : Stage volontaire (article L.223-6, alinéa 2 et R 223-8 du code de la route)

Il concerne la majorité des conducteurs qui veulent simplement récupérer des points sur leur permis de conduire

- La reconstitution prend effet le lendemain du dernier jour de stage
- Vous ne pourrez suivre un nouveau stage que dans un délai de 2 ans

Cas N° 2 : Stage obligatoire (article L.223-6, et R 223-8 du code de la route)

- Au cours de la période probatoire de votre permis de conduire, vous avez été condamné pour une infraction entraînant une perte de 3 points ou plus ; vous recevez une lettre recommandée 48 N. Vous êtes alors dans l'obligation de suivre un stage

Cas N° 3 : Stage en alternative à la poursuite judiciaire et composition pénale
(2° de l'article 41 – 1 et 5° de l'article 41 – 2 du code procédure pénale)

2 cas possibles :

- Le procureur de la république offre la possibilité au contrevenant de classer sans suite son infraction sous réserve que le conducteur effectue un stage de sensibilisation aux risques routier
- La composition pénale : le délégué du Procureur demande au contrevenant d'effectuer un stage de sensibilisation

Cas N° 4 : Peine complémentaire (article 131 – 35 -1 et r ; 132 – 45 du code pénal)

- C'est le stage sanction, prononcé par un juge, en plus de l'amende, du retrait de points et de la suspension du permis de conduire

Le stage se déroule sur 2 jours consécutifs

L'horaire habituel est de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00

Au moment de l'inscription vous recevrez automatiquement une convocation sur laquelle figure les horaires et le plan d'accès du lieu de votre stage

Respect des horaires :

- Le respect des horaires est impératif ! En cas d'absence ou de retard, les animateurs sont libres de refuser l'accès au stage
- Dans ce cas, le conducteur ne reçoit pas d'attestation de stage, la récupération de points n'est pas validée, le montant du stage est dû
- Il n'est pas possible de fractionner le stage sur deux sessions

Groupe et animateurs :

- Le stage est animé par deux intervenants :
 - o Un psychologue
 - o Un formateur spécialisé en sécurité routière

Ils sont agréés par le Ministère des Transports après avoir suivi une formation de 5 semaines à l'Institut National de Sécurité Routière à Nevers et obtiennent un certificat d'aptitude. Les intervenants de stage appartiennent au domaine privé, mais doivent répondre à un cahier des charges Préfectoral pour être agréés.

Les stagiaires sont entre 10 et 20

Ils se réunissent pour échanger sur les questions de sécurité routière. Ils réfléchissent sur la dimension collective de la route.

Le programme de stage :

Objectifs :

- Réflexion individuelle et collective sur la sécurité routière et les principaux facteurs d'accidents
- Etude des comportements liés à la conduite automobile, susceptibles de diminuer le niveau d'exposition aux risques d'accidents de la route

Moyens :

- Discussions, échanges, témoignages, exercices en sous groupes, étude des cas d'accidents
- Amélioration des connaissances
- Support technique : Vidéo projecteur

Récupération de points :

Pour que le conducteur puisse récupérer automatiquement les points, il doit être présent durant les 2 jours de stage et c'est à l'issue de la 2^{ème} journée de stage que les stagiaires reçoivent une attestation.

Les points sont récupérés dès le lendemain du 2^{ème} jour de stage (00h01)

Un double de cette attestation est adressé à la Préfecture du département par l'organisateur du stage dans les 15 jours

Les points récupérés seront reportés dans le fichier national du permis de conduire.

N.B. Notification spécifique concernant le stage obligatoire : il ne donne pas lieu à récupération de points (sauf pour le permis probatoire)

- Stage effectué dans le cadre judiciaire
- Stage réalisé dans le cadre de l'alternative aux poursuites
- Stage effectué en exécution d'une composition pénale

Les dates de stages :

lundi 26 et mardi 27 janvier 09	Lundi 09 et mardi 10 février 09	Jeudi 26 et vendredi 27 février 09
Lundi 30 et mardi 31 mars 08	Lundi 20 et mardi 21 avril 09	Lundi 25 et mardi 26 mai 09
Lundi 15 et mardi 16 juin 09	Lundi 07 et mardi 08 septembre 09	Lundi 28 et mardi 29 septembre 09
Mardi 06 et mercredi 07 octobre 09	Lundi 19 et mardi 20 octobre 09	Lundi 16 et mardi 17 novembre 09
Lundi 07 et mardi 08 décembre 09		

Le prix du stage et les modalités d'inscription :

Prix du stage : 240 € TTC

Modalités :

- **1)** Par téléphone, nous vous ferons parvenir votre bulletin d'inscription
- **2)** Vous pouvez télécharger le bulletin d'inscription sur notre site www.hakoformation.com
- Vous nous retournez votre bulletin d'inscription dûment rempli, accompagné des pièces justificatives demandées et de votre règlement (le chèque ne sera encaissé que le 1^{er} jour de stage)
- Votre place est réservée pendant 8 jours ouvrables (sans nouvelles sous 8 jours, nous disposerons de votre place)
- Dès réception de votre inscription et sous réserve de places disponibles une convocation vous sera envoyée par mail ou par courrier à votre demande